

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES RACCORDEMENTS AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT OU D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cadre réservé au Service Assainissement

N° DOSSIER

DATE DE RÉCEPTION

**FORMULAIRE A COMPLÉTER ET A RETOURNER PAR MAIL A L'ADRESSE assainissement@valdemorteau.fr
OU EN FORMAT PAPIER A LA MAIRIE DE MORTEAU**

INFORMATIONS GÉNÉRALES : L'ensemble des champs doit être rempli

	Demandeur mandataire de la vente	Propriétaire du bien (si différent du demandeur)
Nom et prénom		
Adresse		
Téléphone / Portable		
E-mail		

FACTURE A ADRESSER A :

Nom et prénom ou Raison Sociale	
Adresse	
Téléphone / Portable	
E-mail	
Siret*	
Nom et coordonnées de la personne à contacter pour la prise de rendez-vous	
La présence d'un tiers est obligatoire lors de la visite.	

Le propriétaire ou son mandataire sollicite la Communauté de Communes du Val de Morteau pour le contrôle des installations d'assainissement, en vue d'établir un certificat de conformité pour la propriété sise :

Type d'assainissement	☐ Mon bien est desservi par un réseau de collecte des eaux usées (Assainissement collectif) ☐ Mon bien n'est pas desservi par un réseau de collecte des eaux usées (Assainissement non collectif)			
Type de bien	☐ Maison individuelle ☐ Appartement ☐ Local artisanal, commercial, entrepôt, hôtel / restaurant, gîte ☐ Bâtiment industriel			
Références cadastrales	Section		Parcelle(s)	
Adresse du bien à contrôler				
Si immeuble collectif	Nombre d'appartements à contrôler		N° Appartement(s)	
Année de construction du bien				

Le demandeur atteste et certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et reconnaît que l'envoi du présent formulaire à l'adresse mail ci-dessous indiquée ou remis en main propre vaut acceptation des conditions tarifaires et des modalités de règlement.

Fait à _____, le _____

* Champ obligatoire dans le cas d'une personne morale.

GRILLE TARIFAIRE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Cadre réservé au
service
assainissement**

Maison individuelle ou appartement

- Contrôle d'une maison individuelle ou d'un appartement 160 € TTC
- Coût par appartement supplémentaire (dans le même bâtiment et réalisé simultanément) 50 € TTC

Établissement industriel

- Contrôle d'un établissement industriel jusqu'à 30 points d'évacuation (eaux usées + eaux pluviales) 330 € TTC
- Coût par point d'évacuation supplémentaire (eaux usées + eaux pluviales) 15 € TTC

Local commercial, artisanal, entrepôt, hôtel/restaurant, gîte

- Contrôle pour un établissement jusqu'à 15 points d'évacuation (eaux usées + eaux pluviales) 180 € TTC
- Coût par point d'évacuation supplémentaire (eaux usées + eaux pluviales) 15 € TTC

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Contrôle d'un dispositif non collectif 150 € TTC

DIVERS

- Pénalités pour absence, annulation à moins de 48 heures, absence d'eau, logement inaccessible 60 € TTC
- Délivrance d'un attestation d'un contrôle datant de moins de 3 ans 30 € TTC

Montant à payer

PAIEMENT DU CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT à réception d'un titre de recette exécutoire qui mentionnera les modalités de règlement

Consignes pour le jour de la visite

Afin de réaliser un diagnostic le plus complet possible, tous les éléments relatifs aux dispositifs d'assainissement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales devront être rendus accessibles et visibles :

Tampons de regards ouverts par vos soins.

Toutes les pièces d'eau et les points d'évacuation (siphon de sol y.c.) devront être visibles et seront testés. Il est demandé de ne pas fermer le compteur d'eau pour tester l'évacuation de tous les points d'eau indiqués.

Tous les documents (factures, photos, rapport, etc.) attestant de la présence d'une installation d'assainissement individuelle devront être présentés le jour du contrôle.